



**Accéder à  
une formation de qualité :  
plus d'équité pour les jeunes et pour  
les familles**

**Vendredi 30 Mars**

**9h30 - 16h30**

UNAF - Salle Laroque

28 place Saint-Georges - 75009 Paris



# Sommaire

---

<b>Ouverture</b>	<b>2</b>
Rémy GUILLEUX Vice-président de l'UNAF, président du département Education	
<b>Pôle Education UNAF : aperçu du coût des formations initiales pour les familles</b>	<b>3</b>
Patricia HUMANN Coordinatrice Pôle Education UNAF	
<b>Groupe ESSEC : les aides financières aux études</b>	<b>5</b>
Gérard GAUTIER Directeur des Opérations Groupe ESSEC	
<b>Egalité des changes d'accès et diversité sociale dans l'enseignement supérieur</b>	<b>9</b>
Chantal DARDELET Animatrice du groupe « ouverture sociale » de la Conférence des grandes écoles	
<b>Les prêts étudiants</b>	<b>15</b>
Yves COLLOMBAT Responsable de l'information et des relations extérieures, Fédération Bancaire Française	
<b>Coût et financement de la formation initiale</b>	<b>17</b>
Catherine LADROY Chef du service formations sanitaires et sociales, Conseil Régional Île-de-France	
<b>Les propositions de la CPU</b>	<b>23</b>
Sophie BEJEAN Présidente de la commission des moyens et personnels de la CPU, Président de l'Université de Bourgogne	
<b>UNAF : propositions pour un accès plus équitable aux formations</b>	<b>29</b>

# Ouverture

---

Rémy GUILLEUX

*Vice-président de l'UNAF, président du département Education*

Je vous remercie de nous rejoindre pour cette journée de réflexion sur l'accès des jeunes aux formations supérieures et spécialisées. Je tiens à remercier les intervenants qui nous font l'honneur d'être parmi nous :

- Chantal DARDELET, Animatrice du groupe « ouverture sociale » de la Conférence des grandes écoles ;
- Gérard GAUTIER, Directeur des Opérations Groupe ESSEC ;
- Yves COLLOMBAT, Responsable de l'information et des relations extérieures, Fédération Bancaire Française ;
- Catherine LADOY, Chef du service formations sanitaires et sociales, Conseil Régional Île-de-France.

Au-delà de la représentation des familles, l'UNAF a pour mission de donner avis aux pouvoirs publics et aux instances dont les décisions touchent la famille. Ceci implique de s'approprier les préoccupations et les attentes des familles et d'échanger avec les acteurs du territoire sur les réponses qu'ils apportent à leurs questions.

Aujourd'hui, 50 % d'une classe d'âge accède à l'enseignement supérieur. Dans une société de la connaissance, l'accès aux formations, supérieures ou spécialisées est essentiel. Les familles rêvent naturellement d'un avenir meilleur pour leurs enfants. Pour l'instant, 15 à 20 % d'une classe d'âge quitte l'enseignement sans diplôme. Nous constatons que le coût de la formation peut induire des choix d'orientation qui ne correspondent pas aux souhaits des jeunes. Pour certaines familles, accompagner leur enfant dans l'accès à des études spécialisées ou supérieures s'avère difficile. Au-delà du coût de la formation, il leur faut aussi assumer le coût du logement et du transport. Face à ce constat, nous vous proposons de mener une réflexion sur l'accès de l'ensemble des jeunes à la formation, afin de construire des réponses qui soient dans l'intérêt des familles.

L'objectif de cette journée est d'aller à la rencontre des acteurs de la formation pour échanger sur leur approche du sujet et les actions qu'ils mettent en œuvre pour faciliter l'accès aux formations, afin que chaque jeune puisse choisir son avenir.

# Pôle Education UNAF : aperçu du coût des formations initiales pour les familles

---

Patricia HUMANN

Coordinatrice Pôle Education UNAF

## I) Rappel historique

Parmi les jeunes nés entre 1933 et 1942, 40 % atteignaient le secondaire et 10 % faisaient des études supérieures. Aujourd'hui, 83 % des jeunes atteignent la fin du secondaire et 42 % font des études supérieures. Les exigences du marché du travail ont changé. Détenir un diplôme réduit le risque de chômage. Quatre ans après la sortie de l'enseignement, le taux de chômage reste en effet important pour les jeunes sans diplôme ou ayant le brevet du collège (35 à 40%), ainsi que pour ceux qui détiennent un diplôme de fin de second cycle du secondaire (15 à 20 %) alors qu'il est plus faible chez les jeunes qui ont suivi des études supérieures (moins de 9%). La comparaison du taux d'emploi entre 2004 et 2007 montre une accentuation de cette tendance car le taux d'emploi ne se maintient que pour les jeunes ayant fait des études supérieures. Pour les autres catégories de jeunes il est moins élevé en 2007 qu'en 2004.

Olivier GALLAND, sociologue, décrit ainsi ce processus dans son ouvrage *La jeunesse divisée* :

*« La jeunesse française est coupée en deux, certains s'en sortent et d'autres non... Ce sont les jeunes non diplômés, encore très nombreux (15 à 20 %) à la sortie du système éducatif initial, qui sont les véritables victimes ».*

## II) Formation professionnelle du second degré

En 2009-2010, environ 35% des élèves de troisième se sont orientés vers la voie professionnelle, dont :

- 22% en lycée professionnel ;
- 3 % en lycée agricole ;
- 10% en apprentissage.

Les lycéens étaient pour 21% inscrits dans un lycée privé sous contrat et pour 2% dans des lycées privés hors contrat. Certains sont dans des établissements privés par choix familial, d'autres, du fait de l'absence de lycée public dans la filière qu'ils souhaitent suivre ou par manque de place dans cette filière. Certains établissements privés (hors contrat) ont des frais de scolarité élevés, mais cette offre évite au jeune d'être orienté par défaut dans une filière non souhaitée.

Une élève interrogée lors d'un entretien mené dans le cadre de l'Étude qualitative n°2 « L'orientation scolaire, vécue par les jeunes et leurs parents » déclarait ainsi :

*« On m'avait mise en secrétariat, je voulais faire esthétique, mais il n'y avait plus de place donc on a cherché des CFA, des lycées privés, et donc ma mère a trouvé un lycée de coiffure privé ».*

Le conseil national des villes souligne également le rôle évident des problèmes d'orientation dans la déscolarisation des élèves (extrait d'un avis rendu par le bureau du 19 mars 2009) :

*« Elle est déterminée, le plus souvent, non par le souhait du jeune, mais par le nombre de places disponibles dans les différentes filières. Ainsi dans tel collège en fin d'année, 400 élèves demandent la filière mécanique. Or, il n'y a que 48 places sur l'ensemble du département. La majeure partie des élèves est alors orientée sur le tertiaire alors que le tertiaire ne les intéresse pas. L'élève qui se retrouve dans une filière qui ne l'intéresse pas abandonne sa formation à la Toussaint (Clichy-Montfermeil). »*

Le CAP esthétique, par exemple, est une filière très demandée. En France, 205 établissements privés et 32 établissements publics offrent cette formation. A Paris, où il existe 8 organismes privés et 1 public, les frais de scolarité vont de la gratuité dans l'établissement public jusqu'à 5 000 euros par an pour trois formations privées, voire 10 300 euros pour l'école Pigier.

### III) Formations supérieures

A la rentrée 2010, 2,3 millions d'étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur, dont 520 000, soit 22 %, dans des écoles ou grands établissements dont les frais de scolarité peuvent être élevés.

Les formations qui peuvent pratiquer des frais élevés sont les écoles de paramédicales et sociales, les écoles de commerce et de gestion, les écoles d'art, les STS privés, les écoles d'ingénieurs privées, certains grands établissements tels que Sciences Po et Dauphine, les enseignements privés d'enseignement universitaires (IAE) et les formations comptables non universitaires.

A l'université, certains masters (IAE et DU) pratiquent des frais de scolarité élevés (3000 euros à 6000 euros pour l'IAE d'Aix en Provence, par exemple). Certaines écoles d'ingénieurs privées pratiquent des frais entre 3000 euros et 5 000 euros et les écoles de commerce, dont la majorité sont privées, pratiquent des frais entre 6 000 euros et 12 000 euros par an. Parmi les formations paramédicales et sociales, certaines dépendent d'un hôpital et sont donc publiques, tout en laissant un reste à charge élevé pour les jeunes (ex : auxiliaire de puériculture : 3000 € par an). Dans les grands établissements, les frais sont très variables d'un établissement à l'autre. Enfin, dans les formations artistiques, le coût moyen d'une école privée est de 5 500 euros par an.

### IV) Exemple de démarche valorisée par l'UNAF pour une plus grande équité

La prise en compte des capacités contributives des familles (revenus + charges familiales, via le quotient familial par exemple) est une démarche intéressante. Les organismes de formation qui appliquent cette politique établissent une échelle des frais de scolarité. Sciences Po distingue par exemple 11 niveaux en fonction du quotient familial, et étale ainsi les droits de scolarité au collège universitaire de 0 à 8 900 euros et en master de 0 à 12 500 euros. Les universités catholiques pratiquent également cette démarche. A Lyon, les frais de scolarité annuels s'échelonnent ainsi de 949 euros à 3 325 euros en fonction du quotient familial

# Groupe ESSEC : les aides financières aux études

---

Gérard GAUTIER

*Directeur des Opérations Groupe ESSEC*

L'ESSEC est un exemple d'école de commerce et management dont les tarifs en France sont élevés. Elle propose une palette d'outils pour que les étudiants puissent poursuivre leurs études.

## I) L'enseignement supérieur de gestion en France

La plupart des écoles de commerce et gestion sont consulaires (CCI) ou privées. Elles pratiquent des tarifs dans un contexte de concurrence internationale avec peu de subventions publiques. Les frais de scolarité ne couvrent qu'un tiers du budget de l'Ecole. En plus des frais de vie, c'est donc un véritable investissement pour les étudiants et les familles, à prévoir et à financer.

Quelques exemples des tarifs en vigueur :

- grande école traditionnelle : tarif des entrants 40 000 euros ;
- accession par admission parallèle pour le cycle Mastère (MiM) de la grande Ecole : 30 000 euros-;
- master spécialisé de la conférence des grandes écoles (1 an) : 16 000 euros.

La cartographie du Groupe ESSEC couvre les niveaux de Bac-5 à Bac +10. L'ESSEC est l'une des premières écoles à avoir mis en place un programme destiné aux élèves de collège et lycée. Elle possède une école doctorale et trois campus : Cergy, Singapour et La Défense. Le programme « pourquoi pas moi ? » s'adresse aux collèges, lycées et personnes handicapées. Outre la Grande Ecole, trois MBA, un BBA (ex-EPSCI) et l'école doctorale, elle assure une forte activité de formation permanente.

## II) Financer l'investissement : les aides

Une palette d'outils peut être mobilisée pour financer l'investissement, à commencer par les bourses d'études. Celles-ci se répartissent en trois catégories :

- bourses d'Etat (CROUS) ;
- bourses propres de l'établissement sur critères sociaux ;
- bourses redistribuées : bourses européennes, bourses du gouvernement pour les étudiants étrangers, bourse de mobilité des collectivités territoriales, voire FONGECIF.

L'apprentissage est une autre solution. A travers une formation en alternance, il permet aux étudiants de couvrir leurs frais tout en percevant un salaire.

Une troisième solution est l'emprunt bancaire. La concurrence entre les banques permet des taux extrêmement bas (2 % à la rentrée 2011). En général, les modalités sont souples avec des remboursements anticipés sans pénalités et un début de l'amortissement après le diplôme. Accessoirement, les prêts s'accompagnent de quelques avantages commerciaux. Cependant, cette solution se heurte à un blocage psychologique dans la

famille. Même dans celles qui en ont la possibilité, en France, l'endettement est parfois ressenti dans ce type de dépenses culturelles, comme un stigmate et non comme un investissement. La difficulté peut aussi être d'obtenir une caution. Le garant voit sa propre capacité d'emprunt diminuer d'autant, même dans le cas où le cautionné paye régulièrement. La protection des familles contre le surendettement rend parfois l'emprunt impossible pour les étudiants issus des familles les plus modestes.

### III) L'emprunt pour les étudiants du Groupe ESSEC

Dans le Groupe ESSEC, un accord de partenariat avec le LCL prévoit un financement automatique sans condition à 100 % de la scolarité plus 10 % pour frais divers d'installation, sans caution familiale, avec des différés de remboursement calés sur la durée réelle des cursus. Les autres banques s'alignent et s'assouplissent souvent. 35 prêts ont ainsi été octroyés dans le seul cadre du partenariat LCL pour un montant de près de 5 millions d'euros.

Le Groupe ESSEC propose des prêts d'honneur en fin d'études, sans intérêt, aux jeunes ayant rencontré des difficultés successives et pour lesquels les autres solutions n'ont pas suffi. Le contrat est signé par l'étudiant, le directeur académique du programme, le directeur des opérations Groupe et le directeur financier. La durée du remboursement court sur un à deux ans. Une vingtaine d'étudiants sont concernés chaque année.

### IV) Chiffres clés du Groupe ESSEC

#### *1) Les chiffres clés du Groupe ESSEC*

En 2010-2011, l'ESSEC avait 4 320 étudiants dont 3 250 acquittaient des frais de scolarité. 1 934 étudiants, soit 60 % de l'effectif payant, ont été aidés, pour un montant total de 12 millions d'euros, soit 30 % du montant des scolarités dues. L'apprentissage a un effet majeur puisque 737 étudiants ont été financés à hauteur 8,6 millions d'euros. Les aides sont en forte augmentation : en 2006, le montant était de 7 millions d'euros et depuis, l'aide moyenne par étudiant est passée de 2 560 à 5 700 euros. Le besoin croît et la palette des outils tente d'y répondre.

#### *2) Les aides directes du Groupe ESSEC*

En 2010-2011, 2 160 euros ont été affectés à 840 étudiants. Deux personnes à plein temps ont étudié plus de 500 dossiers reçus pour les 400 bourses à caractère social. 420 étudiants perçoivent par ailleurs des bourses de monitorat ou de recherche, pour un montant de 900 euros en moyenne, cumulables avec les précédentes. Les frais de l'école doctorale sont entièrement pris en charge par la subvention offerte par l'ESSEC.

Les bourses de l'ESSEC sont modulées par le quotient familial, moins restrictif que le FISC, par le seuil d'attribution, voisin de 12 000 euros par part, par le taux maximum de prise en charge (100 % en 1<sup>ère</sup> année) et par un montant attribué au prorata des revenus, sans effet de « tranches ». Lorsque l'apprentissage est susceptible de prendre le relais, alors le taux maximum de prise en charge de la scolarité pour les non – apprentis est limité à 60%.

La politique d'affectation est mise en œuvre au plus proche des réalités familiales. Un barème permet de calculer un quotient familial où chaque personne du foyer pèse « 1 » et ce dès le premier enfant. Un parent célibataire compte « 1,5 ». Pour les familles nombreuses (à partir du 3<sup>ème</sup> enfant), le nombre de parts est légèrement ajusté à la baisse et descend progressivement jusqu'à un plancher d'une demi-part à partir du 6<sup>ème</sup> enfant afin de ne pas avantager outre-mesure les familles très nombreuses.

**Trois exemples :** 2 parents 2 enfants à charge = 4 parts ; 1 parent et 3 enfants = 4.5 parts ; 2 parents et 4 enfants = 5.7 parts

### 3) L'apprentissage dans le Groupe ESSEC

Plusieurs programmes de l'ESSEC bénéficient de ce mode de financement :

- Grande école ;
- BBA ;
- 4 mastères spécialisés ;
- MBA Hospitality.

En 2010-2011, l'apprentissage a concerné 737 étudiants, soit 38 % du nombre total d'étudiants aidés, pour un montant de 8,6 millions d'euros, soit 71 % des aides octroyées aux étudiants, et **ce sans tenir compte du salaire** qu'ils perçoivent à titre individuel (70 % à 90 % du SMIC).

### 4) Aides externes et redistribuées

Au total, les aides externes et redistribuées ont concerné 360 étudiants bénéficiaires, soit 11 % des étudiants aidés, pour 1,270 million d'euros, soit 19 % du total aidé. Les bourses européennes et de mobilité ont concerné 145 étudiants pour un montant de 200 000 euros, mais elles ne présentent pas de garantie de pérennité. Le retrait du Conseil Général du Val d'Oise, par exemple, n'a pas été compensé par le programme de la Région Île-de-France. Les bourses externes pour les étudiants étrangers, le FONGECIF et des bourses de pré-recrutement représentent un montant d'1 million d'euros.

### 5) Aides ponctuelles

Le financement normal est payé chaque année en six fois sans frais, mais le nombre de demandes d'adaptation du rythme des paiements augmente. Environ 10 % des étudiants (400 par an), bénéficient d'un traitement spécifique tel qu'un report d'échéances, un plan de paiement rééchelonné jusque 12 fois, un report des frais de scolarité sur les années sans scolarité ou la préparation des prêts d'honneur pour les étudiants dans l'année du diplôme. Il existe par ailleurs un fonds de solidarité pour les aides d'urgence.

En conclusion, l'ESSEC, comme toutes les autres écoles de commerce et gestion, **confronte les familles au** niveau de ses frais de scolarité. Ces frais doivent ~~ne~~ être considérés comme un investissement ~~dans~~ pour l'avenir professionnel du jeune. Le Groupe mobilise donc toute une palette d'aides pour ses étudiants. Dans le cadre du programme « pourquoi pas moi ? », elle intègre deux à trois étudiants par an dont les familles ne sont pas imposables sans que les frais de scolarité ne soient une gêne. Force est de constater que le rapport à l'argent des étudiants et des familles peut être très différent, allant du déni à l'anticipation des difficultés. Au total, **comme il a été vu précédemment, 60%** des étudiants bénéficient d'une aide à un moment ou un autre de leur cursus.

## V) Echange avec la salle

**Quelle est la position de l'ESSEC vis-à-vis des étudiants étrangers ?**

**Gérard GAUTIER**

Le Groupe ESSEC traite les étudiants étrangers comme les étudiants nationaux, mais il n'existe aucun outil de comparaison fiable des revenus. Il prend en compte la conversion en euros des revenus familiaux, qui s'avère généralement favorable aux étudiants des pays émergents. Pour certains cycles, le système est à deux vitesses : il propose des taux maxima de bourses plus faibles que pour les étudiants français.



## **Le nombre d'étudiants boursiers a-t-il progressé en dix ans ?**

### **Gérard GAUTIER**

Le nombre d'étudiants boursiers (Grande Ecole et BBA) croît effectivement. Ils proviennent des classes préparatoires, ce qui implique un choix d'orientation en amont. A cet égard, le programme « Pourquoi pas moi ? » est utile. L'ESSEC accepte le cumul des bourses d'Etat et des bourses de l'ESSEC et ne lie pas sa décision à l'obtention de la première. En nombre absolu, l'Ecole a accueilli 160 étudiants bénéficiant d'un montant d'aide publique de 430 000 euros, à comparer au montant d'aides d'1,2 million d'euros qu'accorde l'ESSEC.

**Pour une famille de deux enfants avec un revenu de de 48 000 euros, l'entrée d'un enfant à l'ESSEC entraîne des frais de 8 000 euros, ce qui représente à 20 % des ressources de la famille. Le prélèvement reste important.**

### **Gérard GAUTIER**

C'est le problème des effets de seuil et des classes moyennes. L'ESSEC a préféré se concentrer sur les revenus les plus bas plutôt que d'opter pour un étalement qui entraînerait une baisse du montant moyen d'aide. A partir de ce niveau de revenus, les étudiants sont généralement capables de négocier avec les banques, ce qui permet de fractionner l'investissement dans le temps. Certaines années, nous avons pu porter le seuil à 16 000 euros par part. Des études internes sont actuellement menées pour étudier d'autres politiques de répartition.

## **Que se passe-t-il si l'étudiant ne termine pas son cursus ?**

### **Gérard GAUTIER**

Ce cas est rare à l'ESSEC. Les démissions sont liées à des réorientations d'étude, souvent en cours de cursus. En cas de départ volontaire, l'Ecole ne rembourse pas les frais de scolarité des années passées. En fin de parcours, c'est néanmoins rare. En principe, toute année commencée est due. En pratique, ce principe n'est pas toujours appliqué.

# Egalité des chances d'accès et diversité sociale dans l'enseignement supérieur

---

Chantal DARDELET

*Animatrice du groupe « ouverture sociale » de la Conférence des grandes écoles*

La Conférence des Grandes Ecoles regroupe une grande diversité d'écoles actives notamment dans les secteurs du commerce, de l'ingénierie et de l'agriculture. Ses formations alimentent les grandes entreprises mais aussi les PME. En 2005, elle a créé le groupe « ouverture sociale » (GOS) suite à la signature par la CGE et les universités de la première charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations dites d'excellence. Celle-ci reposait sur le constat que dans les écoles les plus sélectives, les étudiants ne sont pas représentatifs de la diversité sociale en France. Les explications à cette situation dépassent les enjeux matériels et financiers : d'autres facteurs entrent en compte. Sur la base de ce constat partagé, la démarche des écoles a été très différente.

## 1) La complexité des enjeux de la diversité sociale

Même si l'ESSEC était gratuite, la diversité sociale ne serait pas nécessairement plus élevée. Face à la complexité des facteurs, la CGE a lancé une démarche jouant sur différents registres pour répondre à plusieurs enjeux :

- **Augmenter le nombre de candidats :**  
Pour ce faire, une action est menée en amont pour transformer les représentations des jeunes à travers l'opération « Les cordées de la réussite », inspirée du programme « Une grande école : pourquoi pas moi ? » de l'ESSEC.
- **Les inégalités scolaires :**  
C'est un enjeu essentiel, dans la mesure où la réussite scolaire est conditionnée par le poids des inégalités sociales (étude PISA).
- **Les difficultés matérielles :**  
Cet enjeu pose aussi la question du travail des étudiants.
- **L'estime de soi et la confiance en soi**  
Il s'agit de lever, chez les jeunes à potentiel issus des milieux populaires, les blocages liés au sentiment d'un manque de légitimité.
- **L'orientation scolaire :**  
Répondre à cet enjeu implique de permettre les passerelles, les admissions sur titre et les admissions parallèles (36 % des étudiants des grandes écoles seulement sont passés par une classe préparatoire) et de les rendre plus lisibles.
- **L'information :**  
Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes et aux familles des enjeux que représentent les études dans les grandes écoles. Quel que soit le milieu d'origine, l'objectif est que chaque jeune trouve sa voie.
- **La mobilité :**  
L'un des critères majeurs de réussite est la mobilité sociale (aptitude à se projeter dans un autre univers social), culturelle et géographique.

Promouvoir la diversité sociale dans les grandes écoles implique donc d'agir sur de nombreux registres. Une politique de quota ne saurait suffire. En agissant sur plusieurs enjeux et en travaillant auprès des familles, il est possible d'ouvrir les écoles à une plus grande diversité sociale.

## II) Exemples d'actions

En 2002, l'ESSEC a mis en place le programme « Une grande école : pourquoi pas moi ? » destiné aux jeunes de milieux populaires (définis par des critères financiers, culturels, territoriaux, parents non diplômés...), repérés par leurs enseignants et volontaires.

Les lycéens sont recrutés en seconde dans les établissements partenaires et bénéficient d'un tutorat étudiant, à raison de deux étudiants pour cinq à sept lycéens, de trois heures par semaine à l'ESSEC, ce qui aide à modifier leurs représentations. Les heures de tutorat ne sont pas consacrées au soutien scolaire, mais à la rencontre et au partage entre les étudiants et les lycéens, qui s'enrichissent mutuellement. Ils partent par exemple de l'actualité pour décoder leur environnement, invitent les lycéens à se forger leur opinion, à trouver progressivement leur place et à construire leur projet. Souvent, ces lycéens ont le sentiment que le monde tourne sans eux. Le premier enjeu est qu'ils retrouvent le sentiment d'y avoir une place.

Des rencontres régulières avec les familles sont essentielles. De nombreux parents travaillent sur des horaires décalés et il faut en tenir compte pour créer les conditions de la rencontre. Il s'agit de rendre les familles fières, de les aider à comprendre l'enjeu et de créer une dynamique qui entraîne la fratrie. Dans le dispositif, 70 % des familles n'ont pas le français pour langue maternelle. Il faut donc faire avec les familles pour qu'elles progressent dans la même direction.

Le programme soulève ainsi des enjeux de rencontre, de compréhension de l'environnement, d'aide à l'orientation, de prise de conscience de son potentiel, de culture générale et de relation à l'effort intellectuel. Certains lycéens travaillent à côté de leurs études et les familles en tirent souvent une grande fierté. Il faut donc aussi leur faire comprendre l'importance de se consacrer entièrement aux études.

Le programme s'appuie par ailleurs sur les relations avec les entreprises pour changer leur image auprès des jeunes. Elle est souvent très négative et marquée par les parachutes dorés et les délocalisations des grandes entreprises, au détriment de la connaissance des PME et de la rencontre d'entrepreneurs passionnés. Il faut donc aussi modifier les représentations du milieu professionnel.

Les plus anciens bénéficiaires entrent aujourd'hui dans la vie professionnelle. Le programme a suivi plusieurs centaines de jeunes, en s'attachant à donner les moyens de l'accompagnement, dans une logique d'exigence bienveillante, et à développer l'audace, l'envie et la prise de risques pour qu'ils tentent leur chance. De fait, les bénéficiaires effectuent des trajectoires remarquables. 100 % d'entre eux suivent des études supérieures et aucun n'est sorti sans diplôme. 92 % sont dans un cursus à Bac+5 alors qu'ils étaient à 12 de moyenne en seconde. Beaucoup étudient en médecine. Certains ont intégré des écoles prestigieuses, d'autres moins. Tous ont développé une capacité à rebondir et acquis des armes pour aller le plus loin possible bien qu'ils n'aient pas eu les clés au démarrage.

Ce programme a essaimé dans 82 écoles et universités. Il est devenu une politique publique sous la forme des « Cordées de la réussite ». 50 000 jeunes sont accompagnés dans ce cadre. Il reste encore beaucoup à faire. Le message principal est : « pourquoi pas eux ? ». A défaut de rendre le système éducatif et social plus juste, il conviendrait de créer des réseaux de solidarité, y compris avec les entreprises, pour infléchir les trajectoires de jeunes des milieux populaires

### III) Echanges avec la salle

#### **Gérard GAUTIER**

Dans le cadre de ce programme, une opération est organisée à l'intention des lycéens de terminale chaque année pour sensibiliser les jeunes au recrutement. Il consiste en un jeu de rôle simulant un entretien d'embauche pour un job d'été. Me joindre à cette journée est pour moi un plaisir renouvelé. Force est de constater que le programme a contribué à transformer leur attitude face à la vie. L'envie et l'ouverture dont ils font preuve témoignent de son succès.

**Quelle est la place du service civique, actuellement sous-utilisé en France ? Dans les Yvelines, par exemple, la Préfecture facilite la compatibilité des études au Lycée et du Service Civique. Le travail des étudiants dans leur propre établissement serait également une piste à creuser. La loi sur les PRES l'autorise dans les universités. Des possibilités pourraient être ouvertes à ce niveau (bibliothèques, etc.) en étant moins pénalisantes pour les étudiants.**

#### **Chantal DARDELET**

Il n'est pas souhaitable que les lycéens et les étudiants travaillent à côté de leurs études. Pour autant, le service civique est une démarche intéressante. 24 % des bénéficiaires des « Cordées de la réussite » se sont engagés dans le supérieur dans un programme de tutorat ou l'ont initié. Ces étudiants sont souvent très actifs et sont un levier de changement fort. Par ce biais, ils renvoient l'ascenseur et leur parole porte davantage que la nôtre auprès des jeunes.

#### **Patricia HUMANN**

L'étude reflète la position des jeunes et non de l'UNAF. Si les jeunes peuvent se perdre en travaillant parallèlement à leurs études, il ne faut pas oublier que les engagements dans les associations peuvent également être chronophages.

#### **Gérard GAUTIER**

Le travail dans l'établissement se fait déjà. A l'ESSEC, les bourses de recherche et de monitorat sont accordées en échange de contributions.

#### **Comment les étudiants bénéficiaires du programme sont-ils recrutés ?**

#### **Chantal DARDELET**

Le programme s'adressait initialement aux lycéens. Il s'est étendu au collège en raison des choix d'orientation effectués en troisième. Le recrutement s'appuie sur des partenariats avec des établissements identifiés par leur taux de jeunes issus de milieux populaires, en lien avec le rectorat. En région parisienne, ces établissements sont situés en banlieue. Le programme cible également les zones rurales, confrontées à des problématiques similaires (enjeux d'accès à l'information, de manque d'ambition, de l'économie de cueillette...).

Dans une école comme l'ESSEC, la déclinaison du dispositif vers les jeunes en situation de handicap a concerné vingt établissements et 2 000 sur toute la France. Les équipes éducatives repèrent les jeunes qui répondent aux critères sociaux et scolaires. Des entretiens sont ensuite organisés pour présenter le programme, les attentes, les enjeux, afin de les responsabiliser. Car ils restent avant tout des adolescents dont il faut éveiller l'intérêt. La rencontre d'univers différents les motive beaucoup et les taux d'abandon sont faibles. De manière générale, le partenariat avec l'Education nationale est indispensable.

## **Vous ne parlez que de Paris et de la Banlieue. Qu'en est-il pour les autres territoires français ?**

### **Chantal DARDELET**

Il existe des programmes dans d'autres régions. Notre démarche a consisté à créer un pilote, à évaluer le résultat de l'expérimentation et à mesurer l'impact social de l'initiative puis à la modéliser pour l'étendre à l'ensemble du territoire. Il existe aujourd'hui 315 cordées de la réussite labellisées et sans doute beaucoup d'autres initiatives. La province est autant mobilisée que la région parisienne. Le parisianisme des formations est un risque dans la mesure où il évoque un dénigrement qui n'existe pas.

## **Comment se passe le programme pour les étudiants ?**

### **Chantal DARDELET**

Le programme doit effectivement bénéficier aussi aux étudiants. Ils en tirent une meilleure connaissance de la société et rencontrent d'autres réalités que celle qu'ils connaissent. Ils acquièrent une réelle conscience citoyenne et des compétences en mobilisant pendant trois heures sept à neuf lycéens, ce qui implique notamment de savoir gérer un groupe et résoudre les conflits. En contrepartie, leur expérience est reconnue comme un mois d'expérience professionnelle (le diplôme de l'ESSEC en impose 18). 70 étudiants sont mobilisés chaque année et aucun abandon n'a eu lieu. Il importe de veiller à concilier le tutorat avec les exigences de leurs études. Enfin, cette expérience modifie durablement leur relation à l'autre. Face à la diversité des expériences qu'ils vivront dans leur vie professionnelle, elle les aura sûrement transformés, à l'encontre de l'image habituelle des étudiants sortant des grandes écoles.

## **D'autres pays ont-ils développé des initiatives similaires ?**

La France occupe la 34<sup>ème</sup> place sur 35 en matière d'égalité scolaire et sociale. Il est toujours intéressant d'étudier les expériences des autres pays. Pour l'instant, notre attention s'est portée sur l'Angleterre et les Etats-Unis. La difficulté est de trouver des contextes comparables. Aux Etats-Unis, les limites de la logique de quota sont apparues rapidement. Il existe à la fois des champs communs et des spécificités. L'atout de la France réside dans une ségrégation moins forte qu'aux Etats-Unis et il importe de le préserver. Dans un contexte différent, la solution ne peut être déclinée à l'identique, même en présence de dénominateurs communs.

## **Pouvez-vous développer la vision géographique de ces initiatives dans les zones urbaines sensibles ?**

### **Chantal DARDELET**

Ces programmes de réussite ont été lancés dans les banlieues pour des raisons politiques. En 2002-2003, l'Education nationale n'était pas ouverte à la démarche de l'ESSEC. Seul le ministère de la ville partageait sa préoccupation et souhaitait encourager une démarche préventive plutôt que de réparation. A partir de 2005, les zones rurales ont souhaité se joindre à l'initiative. De fait, elles sont confrontées à des problématiques similaires mais rencontrent, pour ce programme, des difficultés budgétaires puisque le ministère de la ville n'a pas de budget qui leur soit dédié. Mettre en œuvre une telle démarche implique donc de travailler avec les pouvoirs publics, en sachant mobiliser les acteurs qui permettront d'adapter la déclinaison du programme aux contextes locaux.

**La réflexion de l'UNAF porte sur le financement des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur, qui pose un réel problème, notamment culturel. Comment pourrait-on faire prendre conscience aux familles du problème de prise en charge du financement de l'enseignement supérieur en France, très inéquitable, et les amener à raisonner en termes d'investissement et non de fonctionnement ?**

**Gérard GAUTIER**

Concernant l'investissement, j'insisterais sur le fait que financer un tel montant sans emprunt n'est pas raisonnable d'un point de vue financier. Avec des taux d'intérêt à 2 %, même les étudiants capables de payer leurs frais de scolarité sans emprunt ont un avantage à souscrire un prêt.

Du point de vue culturel, le débat public-privé est souvent mis en avant. Or il ne résiste pas à l'analyse car les sociétés privées d'enseignement secondaire et supérieur ne réalisent pas de marges et réinvestissent dans leurs projets. L'ESSEC est une association loi 1901. Le modèle économique imposé aux écoles ne permet pas de faire autrement. L'obstacle provient de l'idée que les écoles privées sont chères et que l'éducation et la culture devraient être gratuites par principe. L'idée de l'égalité des chances par l'accès gratuit à l'éducation qui prévaut depuis l'après-guerre ne tient pas non plus. La vision négative de l'apprentissage continue par ailleurs à prévaloir dans les familles. La perception des familles est grevée par de nombreux poids.

**Chantal DARDELET**

Sur l'investissement, il faut se garder de tout angélisme. Les écoles de management n'appliquent pas toutes une politique comme celle de l'ESSEC. Celles qui ont l'offre d'accompagnement la plus large sont les plus difficiles d'accès. Il reste donc encore beaucoup à faire.

**Que penser de la proposition de l'UNAF de modulation des frais de scolarité pour tous en fonction des charges et des revenus des familles ?**

**Chantal DARDELET**

La modulation et la progressivité des frais de scolarité est indispensable. Encore faut-il que les écoles aient la capacité d'apporter un soutien financier.

**Quelles sont les initiatives destinées aux jeunes en situation de handicap ?**

**Chantal DARDELET**

Le programme des « Cordées de la réussite » a été décliné dans le programme PHARES pour les jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire. Ils sont accompagnés de la 3<sup>ème</sup> à la terminale par du tutorat étudiant, en lien avec les familles et les entreprises. Ces jeunes sont souvent envoyés vers des baccalauréats professionnels comptables alors qu'ils ont des envies d'orientation très différentes. Les enjeux de la diversité, sous toutes ses formes, répondent à des dénominateurs communs. Grâce au dispositif PHARES, des jeunes destinés à un bac professionnel contre leur volonté ont rejoint un lycée général et pourront poursuivre leurs études supérieures.

PHARES a démarré il y a quatre ans. Actuellement, une quarantaine de jeunes handicapés est accompagné à l'échelle départementale, en lien avec la MDPH. L'essaimage a démarré en 2011, de manière moins souple que pour « les Cordées de la Réussite ». Le premier enjeu est d'accompagner les personnes handicapées et de changer durablement le regard des étudiants sur le handicap pour qu'ils voient avant tout des jeunes, des citoyens et des familles qui ont l'envie de réussir.

**Modéliser les expérimentations en vue de leur généralisation ne nuit-il pas à l'innovation sur les territoires ? L'intérêt d'une expérimentation peut-être de donner envie à d'autres de créer des initiatives similaires et différentes.**

**Chantal DARDELET**

Le but est d'en faire un outil pour élargir la mobilisation, sans pour autant en faire un outil de contrôle. La modélisation répond à l'intérêt d'autres écoles et à la volonté de perdre moins de temps au démarrage en apportant une contribution utile (dossier administratif, dossier pédagogique, etc.) qui soit un facteur d'accélération. La logique du programme des « Cordées de la réussite » est celle d'un essaimage souple. Chacun peut être acteur de l'égalité des chances. A ce sujet, je vous invite à lire « *Une grande école : pourquoi pas moi ? Le droit au mérite* » paru aux éditions Armand Colin.

**Gérard GAUTIER**

Les interventions de cette matinée rappellent toutes que l'estime de soi, la confiance et l'ouverture à l'autre sont des sujets essentiels. C'est aussi au sein de la famille que ces qualités sont à développer au quotidien.

**Yves COLLOMBAT**

Amener les enfants à décider de leur orientation scolaire et professionnelle n'est pas simple. Ces échanges sont riches et font écho à l'opération « nos quartiers ont des talents », qui aide les jeunes diplômés des quartiers populaires à accéder au marché de l'emploi et à s'insérer dans le monde du travail. Beaucoup sont désorientés et méconnaissent les fonctions, les secteurs, les métiers vers lesquels s'orienter. La problématique de l'estime de soi est également centrale : souvent, les jeunes se sentent en position d'infériorité face au recruteur et aux autres candidats. Ils censurent eux-mêmes leurs ambitions en postulant à des offres inférieures à leurs compétences. Le travail initié par « Les cordées de la réussite » est à poursuivre à la sortie des études.

# Les prêts étudiants

---

Yves COLLOMBAT

*Responsable de l'information et des relations extérieures, Fédération Bancaire Française*

Juridiquement, le prêt étudiant entre dans la catégorie des crédits à la consommation. Il en respecte toutes les règles. Techniquement, les banques l'ont adapté au cycle de vie d'un étudiant, qui comporte deux grandes phases, études/vie active, entraînant un remboursement différé. Les caractéristiques du prêt étudiant diffèrent d'une banque à l'autre. De nombreux accords spécifiques existent avec les universités et les grandes écoles pour adapter les prêts aux besoins des étudiants (montants, durée, etc.).

## IV) Présentation technique des prêts étudiants

### *1) La demande et la mise à disposition des fonds*

L'emprunteur sollicite un prêt dont le montant et la durée sont essentiellement déterminés par la longueur du cycle. La banque ne demande pas de justificatifs particuliers à part une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Elle recherche une cohérence entre les besoins potentiels et la demande.

La Banque octroie un prêt « non affecté », qui peut financer l'ensemble des besoins potentiels (frais de scolarité, logement, vie courante, etc.). Les montants empruntés oscillent généralement entre 1 000 et 30 000 euros, avec des taux d'intérêt dans une fourchette de 3 à 5 %, sans frais de dossiers, et souvent avec la caution des parents. Les revenus des parents ne sont pas l'essentiel et ne sont pas toujours soumis à une analyse financière détaillée. La caution présente en fait deux vertus : la solidarité parents-enfants et la stabilité de l'adresse.

Le déblocage des fonds est souple, à charge pour l'étudiant de gérer les fonds pendant toute la durée des études. Le coût de déblocage sera plus élevé si le retrait se fait en une seule fois, puisque les intérêts porteront sur la totalité du prêt. Il est parfois préférable de demander un déblocage progressif au gré des besoins.

### *2) La période de différé de remboursement*

La période de différé ou franchise couvre la durée des études. Elle est généralement limitée à cinq ans, pendant lesquels l'étudiant ne rembourse pas le capital. Les intérêts peuvent être réglés mensuellement ou également différés, au choix de l'emprunteur.

Si le prêt est assuré (décès, invalidité), le règlement des primes d'assurance ne peut pas être différé.

Le différé est fixé en fonction de la durée de vie prévisionnelle des études et l'étudiant peut l'aménager à tout moment : le réduire, passer directement en phase de remboursement, anticipé, partiel et total, sans frais.

### *3) La phase d'amortissement*

La phase d'amortissement se déclenche soit automatiquement à la fin de la période de différé initialement prévue, soit à tout moment à la demande de l'étudiant.



Elle est généralement limitée à cinq ans, ce qui porte la durée du prêt à dix ans (différé + amortissement).

#### 4) *Le prêt étudiant garanti par OSEO*

L'Etat a souhaité favoriser l'accès des étudiants aux prêts en créant un dispositif de prêt sans caution personnelle garanti par OSEO, qui apporte directement une garantie partielle à la banque. Ce prêt est distribué par les réseaux bancaires conventionnés. L'étudiant doit être âgé de moins de 28 ans, de nationalité française ou européenne, et peut souscrire un emprunt d'un montant limité à 15 000 euros pour une durée maximum de dix ans, dans les conditions financières déterminées par la banque distributrice.

OSEO a été lancé en 2008 pour faciliter la distribution de crédits étudiants. Le rythme n'est cependant pas très élevé, ce qui peut s'expliquer par le fait que la demande étudiante est déjà bien servie par les banques. Ce dispositif intervient plutôt en complément.

### V) Echanges avec la salle

#### **Yves COLLOMBAT**

Souvent, le prêt étudiant est présenté comme souscrit par les étudiants entrant en grande école plutôt que par ceux entrant à l'université. Les grandes écoles promeuvent le prêt étudiant. Elles sont capables de chiffrer le coût des études, d'informer l'étudiant, de proposer des crédits adaptés dans le cadre de négociations avec les banques et de se projeter dans une logique de retour sur investissement. Dans les universités, les étudiants ont moins de visibilité sur la durée de leurs études et leur emploi à la sortie. Il leur est plus difficile de concevoir le prêt comme un investissement.

L'offre des banques est vaste : elles sont très présentes dans les salons étudiants, les universités et ont des partenariats avec les mutuelles. Les étudiants représentent de nouveaux clients et un flux d'entrée dans leur fonds de commerce. Les banques sont donc très présentes, notamment dans la distribution de prêts, et s'attachent ensuite à les fidéliser.

Selon les chiffres publics, 60 000 prêts étudiants seraient accordés chaque année. Il serait intéressant de mener une étude sur la réalité des besoins de financement des étudiants entrants dans l'enseignement supérieur, pour déterminer quels sont les besoins de financement non couverts par les bourses et les familles. Enfin, l'évolution des demandes de prêts étudiants ne fait pas partie des données suivies par les fédérations bancaires.

**En pratique, la caution familiale semble bien faire obstacle à la souscription d'un prêt. Qu'entendez-vous lorsque vous affirmez que les revenus des parents sont peu pris en compte par les banques ?**

#### **Gérard GAUTIER**

A Cergy Pontoise, des familles se voient effectivement refuser un prêt après analyse financière des revenus des parents. Lorsqu'elle se porte caution, la famille peut en outre se retrouver confrontée à un besoin d'emprunt ultérieur. La caution qu'elle apporte compte alors dans le calcul de l'endettement. Ces constats ont conduit l'ESSEC à négocier des partenariats pour résoudre les difficultés des étudiants à apporter des cautions.

#### **Yves COLLOMBAT**

Un crédit ne repose pas sur la garantie mais sur la confiance dans l'emprunteur, censé rembourser l'emprunt par lui-même. La Banque estime donc le sérieux du demandeur, auquel cas la garantie devient accessoire. La caution des parents peut être considérée comme morale plus que financière.

Le banquier peut aussi avoir une vision globale de la situation financière des parents mais souvent, ils ne sont pas clients dans la même banque. Celle qui octroie le prêt étudiant a alors une vision réduite de la situation financière des parents. Généralement, elle ne mène pas d'analyse financière plus détaillée sur la caution.

Le risque pour la banque est que l'étudiant n'en soit pas un et tente de profiter de l'offre en prétendant l'être. De ce point de vue, la caution des parents peut constituer une garantie. Elle assure également une solidarité familiale, dans la mesure où les enfants vont s'attacher à rembourser le prêt pour ne pas le faire reposer sur les parents, tandis que les parents vont aider leur enfant s'il n'y parvient pas. Comme pour le micro-crédit, l'emprunteur fait le maximum pour rembourser. Les passages à pertes et profits sont donc *a priori* plutôt rares : le taux de remboursement des prêts étudiants approche 100 %.

**Comment s'explique la réticence des Français à souscrire des prêts étudiants ? Il semble souhaitable d'encourager l'idée d'investissement dans les études, mais c'est pour l'instant un réflexe anglo-saxon. Pour autant, de nombreux étudiants ont manifesté récemment en Angleterre contre le coût de leurs études, qu'ils ne peuvent rembourser faute d'emploi à la sortie. C'est aussi un risque.**

### **Yves COLLOMBAT**

Dans les pays anglo-saxons, les études entraînent effectivement des frais de scolarité élevés et une vie en résidence universitaire. L'approche en termes d'investissement est entrée dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce en France, qui souvent, apportent une solution aux étudiants et proposent des modalités de financement. Des actions de sensibilisations sont également menées par les banques, mais aussi par les réseaux étudiants et les sites Internet dédiés aux étudiants.

Pour autant, les Français n'ont généralement pas le réflexe de considérer les études comme un investissement et de souscrire un emprunt en anticipant un retour qui leur permettra de rembourser le crédit. Les frais d'études sont conçues comme des frais de fonctionnement à partir du moment où les frais d'inscription sont peu élevés. L'étudiant aura des frais matériels, d'hébergement et quotidiens qui peuvent être soutenus par les parents qui les conçoivent comme une continuité dans la scolarité de leurs enfants. Il est également vrai que de nombreux étudiants se censurent face au niveau des frais de scolarité et d'études et choisissent une école ou une université pour sa proximité par rapport au domicile parental.

Le rôle des parents dans l'orientation est donc fort. L'étudiant choisira d'autant plus facilement des études dans une autre ville ou des études plus chères qu'il sera soutenu. A 18 ans, un jeune n'est pas autonome et reste largement influencé par ses parents. Les revenus financiers de la famille jouent un rôle, de même que la connaissance des cycles d'orientation et la volonté de faire réussir ses enfants.

# Coût et financement de la formation initiale

---

Catherine LADOY

*Chef du service formations sanitaires et sociales, Conseil Régional Île-de-France*

## VI) Les compétences régionales et chiffres clés

### 1) Les compétences régionales

Les compétences de la Région dans le domaine sanitaire et social sont définies par la loi du 13 août 2004, qui confère aux régions une compétence en matière de formations initiales pour les travailleurs sociaux, les sages-femmes et les professionnels du secteur paramédical. La Région Île-de-France finance également les formations des demandeurs d'emploi.

Ces compétences se répartissent en trois axes :

- **Planification et juridique :**

La Région est chargée de l'élaboration et du pilotage du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Le Président du Conseil Régional délivre les autorisations d'ouverture et des agréments de directeurs des centres de formation paramédicaux, après avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette compétence est partagée avec l'Etat (DRJSCS) et l'ARS, qui conservent l'ingénierie des diplômes, le contrôle pédagogique sur l'organisation des concours, les jurys et la délivrance des diplômes.

- **Financement :**

La Région intervient en fonctionnement et équipement des centres de formation paramédicaux et en fonctionnement et investissement des centres de formation en travail social.

- **Aide aux étudiants :**

Les étudiants en formation sanitaires et sociales peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux. Ils ne sont pas dépendants du CROUS mais des bourses délivrées par la Région.

### 2) Les spécificités des formations du secteur

Les formations sanitaires et sociales sont accessibles sur concours d'entrée/sélection. Ce sont des formations professionnelles fondées sur l'alternance, qui conduisent à des métiers précisément identifiés (infirmier, aide-soignant, assistant de service social...). L'insertion professionnelle est très bonne.

Ce secteur se caractérise par une pluralité des voies de formation : formation initiale et apprentissage, promotion professionnelle, reconversion, validation des acquis de l'expérience (VAE) à tous les niveaux dans le travail social et pour les niveaux V dans le paramédical...

### 3) Liste des principaux diplômes

Infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture et masseur-kinésithérapeute sont les principaux diplômes dans le domaine de la santé. Dans le domaine social, ce sont les diplômes d'éducateur spécialisé, assistant de service social, aide médico-psychologique, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, auxiliaire de vie sociale, technicien

d'intervention sociale et familiale TISF et conseiller en économie sociale et familiale. La Région intervient sur tous les niveaux de formation (post-bac et infra-bac).

La Région est compétente sur les diplômes liés aux Ministères en charge de la Santé et de l'Action sociale. Les Ministères de l'Education nationale et de l'agriculture prennent en charge des diplômes connexes, dont le CAP « Petite Enfance » et le Bac Professionnel « Accompagnement soins et service à la personne », qui remplace le BEP carrières sanitaires et sociales depuis septembre 2011.

#### 4) *En Île-de-France*

En Île-de-France, ce secteur représente 42 695 étudiants dans le secteur sanitaire et le social. Le secteur sanitaire concentre plus des deux tiers des effectifs. Les trois quarts des étudiants suivent des formations supérieures et 22 % sont en niveau V. Les politiques de la Région doivent donc prendre en compte ces deux types de publics.

Dans le secteur sanitaire, la Région autorise 274 centres de formation pour 16 formations dispensées sur l'ensemble du territoire francilien. Les régions sont attachées à ce maillage territorial. 58 % des étudiants sont en soins infirmiers.

Dans le secteur social, la Région autorise sur le territoire francilien 191 écoles en travail social pour 14 formations dispensées. Ces formations accueillent 12 295 étudiants et sont concentrées sur Paris et la petite couronne.

La subvention régionale de fonctionnement (170 millions d'euros au total) correspond à 75% des produits des centres, en sachant que les dépenses de fonctionnement représentent 75 % du budget des centres de formation. 86 % du budget est consacré au financement des organismes et 14 % aux aides aux étudiants.

### VII) Le financement des centres de formation

Les compétences de la Région sont définies dans le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles. La Région met en place une convention triennale de partenariat signée avec les centres « décentralisés » (public ou statut assimilé). Elle finance 23 centres dans le secteur social (surtout des associations) et 57 centres (essentiellement rattachés à des centres hospitaliers) dans le secteur sanitaire.

La Région octroie une subvention d'équilibre annuelle pour assurer la gratuité des formations pour le public éligible (en formation temps plein/formation initiale/demandeurs d'emploi et jeunes inscrits en mission locale). D'autres financements peuvent être mobilisés pour les autres statuts (salariés, apprentis, démissionnaires ...).

Les formations aide-soignant (AS) et auxiliaire de puériculture (AP) présentent des spécificités. L'objectif de gratuité sur les formations AS-AP. Lors de la décentralisation, en effet, ces formations étaient payantes (5 000 euros). Une politique volontariste a été mise en œuvre pour diminuer les coûts à la charge des étudiants et parvenir à terme à la gratuité. Dans ce cadre, une enveloppe régionale de 3 millions d'euros a été mobilisée mais l'hétérogénéité demeure. Pour les étudiants, la Région poursuit ses efforts.

Pour les demandeurs d'emploi, la Région poursuit également ses efforts et a passé un partenariat avec Pôle emploi, spécifique à l'Île-de-France (métiers en tension). Il existe ainsi une intervention régionale spécifique pour la formation continue des demandeurs d'emploi dans les centres « non décentralisés » (28 centres : GRETA, associations ...), sous la forme de l'Aide Individuelle à la Formation « réussite concours », en complément des subventions de la Région dans les centres « décentralisés » et « non décentralisés ». Le but est d'atteindre la gratuité de la formation pour les demandeurs d'emploi franciliens pour les cursus complets. L'AIF est versée directement au centre.

## VIII) Les aides aux étudiants

### 1) *Bourses de la région*

La Région a mis en place deux dispositifs non cumulables :

- **Une bourse pour les étudiants en formation initiale :**

Cette bourse est accordée sans limite d'âge aux étudiants en formation initiale ne percevant aucune des prestations ou rémunérations listées par la Région, sur critères sociaux et selon les taux et barèmes des bourses régionales aux filières sanitaires et sociales en vigueur.

- **Un Fonds Régional d'Aide Sociale :**

Le Fonds Régional d'Aide Sociale (FRAS) est un dispositif volontariste destiné aux étudiants en très grande précarité, non éligibles aux bourses, et bénéficiaires des allocations (RSA, RSA études, congé individuel de formation non rémunéré, allocations études). Le montant attribué en fonction de la situation sociale va de 600 euros à 3 600 euros.

Sur 6 530 boursiers, 5 390 se forment dans le sanitaire (83%) et 1 140 dans le social (17%). Les bourses attribuées sur des critères sociaux sont versées mensuellement selon un barème (revenus pris en compte < 33 100 euros annuels) dont les taux sont propres à la Région Île-de-France. Dans les formations supérieures, une étude menée par la Région Île-de-France montre que les profils des étudiants en formations sanitaire et sociale sont similaires à ceux de l'enseignement supérieur. En revanche, aux niveaux infra-bac, les élèves sont dans des situations plus précaires.

### 2) *Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle*

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle est définie par le code du travail en fonction du parcours du demandeur d'emploi. Elle est en moyenne de 650 euros par mois. Pour les formations post-bac, elle intervient en relais des indemnités Pôle emploi (ARE ou AREF) à leur entrée en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de formation ou en spécialisation.

Pour les formations AS-AP, sont éligibles les jeunes de 16 à 25 ans suivis par une mission locale, les demandeurs d'emploi non indemnisés sur toute la durée de la formation et non démissionnaires (sauf contrats aidés) et les bénéficiaires du RSA (ex-RMI et ex-API).

### 3) *Sanitaire - indemnités de stage et remboursement des frais de transport*

Les diplômés concernés sont définis par le ministère en charge de la santé :

- infirmier/ergothérapeute/masseur-kinésithérapeute ;
- manipulateurs en électroradiologie médicale : uniquement indemnités de stage ;
- sages-femmes.

La première année, l'indemnité de stage pour les deux premiers diplômés est de 23 euros par semaine de stage. Elle atteint 40 euros en troisième année. Le montant moyen accordé par la région à chaque étudiant oscille entre 700 et 900 euros.

Pour les sages-femmes, la rémunération atteint environ 100 euros par mois la 3<sup>ème</sup> année et 200 euros par mois la 4<sup>ème</sup> année. Elles bénéficient d'indemnités de stages plus conséquentes par ailleurs.

### 4) *Social - gratification des stages*

La gratification des stages est encadrée par le décret de 2008. Pour les étudiants en formation initiale, tous les employeurs mêmes associatifs, sauf les structures publiques,

peuvent en accorder. Dans le secteur social, des difficultés à trouver des stages par manque de moyens financiers de structures d'accueil sont apparues.

### 5) *Le cas spécifique des formations masseurs-kinésithérapeutes*

La Région finance les structures publiques ou associatives. Or, sur la Région Ile-de-France, 8 instituts de formation de masseur-kinésithérapeute sur 10 sont privés et le coût de la formation s'élève à plus de 24 000 euros sur trois ans. Les étudiants de ces écoles, même remplissant les critères, ne bénéficient donc pas de la subvention régionale. En revanche, ils ont droit aux bourses étudiantes et au remboursement des indemnités de stage et des frais de transport.

## IX) Réforme Licence Master Doctorat des formations paramédicales supérieures

La réforme LMD entraîne une modification du référentiel des formations paramédicales supérieures avec l'intégration d'enseignements théoriques dispensés par des enseignants universitaires et une validation des crédits ECTS.

Le conventionnement avec les universités est en cours. La formation d'infirmier a été réformée en septembre 2009 et celle d'ergothérapeute en septembre 2011. Les réformes suivantes devraient concerner les formations de manipulateur en radiologie médicale, IADE, pédicure-podologue, IBODE et masseur-kinésithérapeute.

Pour le travail social, les réflexions sont en cours

## X) Echanges avec la salle

**Quel est le reste à charge pour les familles sur la formation initiale du secteur sanitaire et social ?**

**Catherine LADOY**

Il est difficile de calculer le reste à charge dans la mesure où les formations sont financées par plusieurs dispositifs selon le statut de l'étudiant. Sur une formation d'infirmière par exemple, le coût moyen est de 7 700 euros et la participation régionale est de 6 800 euros, soit un reste à charge de 900 euros. Pour autant, ce reste à charge est erroné dans la mesure où le financement demandé aux familles porte sur les frais d'inscription d'un montant de 177 euros par an en 2011-2012. La Région Île-de-France finance donc les formations au-delà des étudiants en formation initiale. Elle participe ainsi au financement des publics salariés, dont la formation devrait être financée par les structures employeurs.

Pour les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, le reste à charge est très hétérogène. Certains centres demandent encore une participation de 2 000 à 3 000 euros par an en Île-de-France. La Région n'est pas encore parvenue à les rendre gratuites pour l'étudiant. La loi prévoit de fait un financement à l'équilibre sans définir la gratuité pour les étudiants. Pour la formation d'ergothérapeute en Île-de-France, il existe deux établissements, l'un universitaire, l'autre associatif. La formation coûte plus de 2 500 euros. Dans les Pays-de-le-Loire, elle est gratuite. Les disparités sont historiques et régionales.

**En cas de changement de région, l'étudiant conserve-t-il ses droits ?**

**Catherine LADOY**

Les droits sont définis par la loi et sont donc les mêmes dans toutes les régions. Le niveau d'aide, en revanche, est défini par les régions en fonction des besoins des

territoires et de leurs priorités. La subvention régionale est accordée indépendamment de l'origine du jeune. Entre en compte l'implantation de son centre de formation. S'il change de région entre deux années d'étude, son niveau de bourse peut varier.

**Si l'étudiant interrompt ses études pendant un an, a-t-il droit aux aides lorsqu'il les reprend ?**

**Catherine LADOY**

La formation d'infirmier prévoit une possibilité d'interruption. La prise en charge est liée au statut de l'étudiant lorsqu'il entre en formation (formation initiale, apprentissage, demandeur d'emploi, démissionnaire). Ainsi, une étudiante revenant de congé maternité retrouve le statut qu'elle avait avant son congé. En revanche, un étudiant qui interrompt ses études pour travailler pendant un an revient en tant que demandeur d'emploi (prise en charge par Pôle Emploi) ou démissionnaire, lequel statut n'ouvre droit à aucune prise en charge.

**Y a-t-il un équilibre entre les formations et le marché de l'emploi ?**

**Catherine LADOY**

Dans le secteur sanitaire et social, le marché de l'emploi est en tension. Le besoin de recrutement est fort. L'AP-HP a par exemple besoin de 600 à 800 infirmiers par an. La difficulté se trouve donc du côté des employeurs confrontés à la pénurie de main d'œuvre. L'enjeu des politiques régionales est de développer l'appareil de formation pour répondre aux enjeux du secteur sur le territoire.

En Alsace, les reconnaissances d'exercice délivrées par l'Etat sur les masseurs-kinésithérapeutes représentent le double des diplômés chaque année, car les étudiants se forment en Allemagne. La même problématique se retrouve dans le Nord à la frontière de la Belgique. Il faut savoir que l'entrée dans les formations de masseurs-kinésithérapeutes est régie par les quotas fixés par le gouvernement. Or ils sont atteints en France. Au-delà du coût de la formation, la sélectivité de ces formations peut expliquer le départ des étudiants pour la Belgique.

En petite-enfance, le besoin de recrutement est fort alors qu'il existe un véritable intérêt des jeunes pour ce secteur. Depuis que cette compétence a été déléguée à la Région Île-de-France, l'offre de formation s'est accrue de 60 % essentiellement en lycée. Cependant, les collectivités ont parallèlement augmenté leur offre en crèche et dans les différentes structures d'accueil, ce qui maintient la pénurie.

**Les régions parviendront-elles à harmoniser leurs propositions en direction des étudiants et des familles ?**

**Catherine LADOY**

La réponse à cette question est difficile car elle relève de choix politiques. Les propositions faites à l'exécutif sont orientées vers la réponse aux besoins des professionnels et la gratuité des formations prises en charge par les régions. Les budgets des régions étant contraints, des priorités doivent être définies. Elles varient selon les assemblées.

# Les propositions de la CPU

---

Sophie BEJEAN

*Présidente de la commission des moyens et personnels de la CPU, Président de l'Université de Bourgogne*

## Rémy GUILLEUX

Les pays européens et occidentaux sont dans une dynamique d'économie de la connaissance. Dans ce contexte, il importe de motiver les jeunes à suivre des études supérieures, tout en étant conscient des difficultés, notamment matérielles et financières, qu'ils peuvent rencontrer avec leurs familles. Comment les universités françaises, en lien avec les acteurs de leur territoire, dessinent-elles l'avenir dans ce domaine ?

## Sophie BEJEAN

Le thème de l'équité de l'accès à la formation supérieure intéresse l'ensemble des membres de la Conférence des universités et des grandes écoles. Les interrogations sur les conditions d'un accès équitable à l'enseignement supérieur sont plurielles. Elles s'expriment à travers l'analyse macroscopique et l'engagement de chaque université dans des dispositifs destinés à faciliter l'accès aux formations, ainsi que la réussite et l'insertion professionnelle de ses étudiants.

## 1) Etude de la CPU sur les conditions d'accès à l'université

La CPU s'est interrogée sur l'effet distributif du financement de l'enseignement supérieur à l'occasion des discussions sur la création du dixième mois de bourse pour les étudiants. Un groupe de travail placé sous la présidence de Jacques FONTANILLE, président de l'université de Limoges, lié à la commission des moyens et des personnels, a auditionné des chercheurs et étudié des comparaisons internationales.

Le contexte de l'université se caractérise par des droits d'inscription modiques incomparables aux frais de scolarité d'écoles privées ou de certaines grandes écoles en France. Dans le cadre d'une approche globale, l'étude a commencé par identifier les éléments à examiner pour comprendre les effets du système de financement :

- prélèvements fiscaux ;
- droits d'inscription à l'université ;
- aides aux étudiants (bourses et prêts étudiants) ;
- bénéfices économiques et sociaux du financement public pour le pays et les individus.

La mesure de l'équité se fonde soit sur la prise en compte de la situation socio-économique présente et passée de la famille en amont de la formation, soit sur celle de la situation socio-économique future du diplômé (exemple des prêts).

L'étude s'est poursuivie par une comparaison internationale des dispositions existantes. Elle a par ailleurs été réalisée pour approfondir la question de la contribution individuelle au financement de la formation, avant, pendant ou après la formation.

La démarche s'est également appuyée sur la réactualisation de l'étude réalisée par l'INSEE en 2003 sur les effets redistributifs du financement de l'enseignement supérieur en France. Il en ressort que le système français est anti-redistributif après le baccalauréat. L'utilisation des fonds publics s'avère favoriser les classes sociales les plus avantagées. C'est particulièrement sensible dans l'orientation des étudiants et leur répartition dans les



filières. Les déciles les plus élevés et les plus bas bénéficient du financement de l'enseignement supérieur, ce qui est aussi lié à des choix d'orientation différenciés. Malgré l'existence d'un système de bourse et de la quasi-gratuité des filières universitaires, le système ne favorise pas la redistribution vers ceux qui en ont le plus besoin. Pour modifier la répartition des moyens publics, il faudrait notamment dynamiser l'ambition des jeunes issus des classes populaires et les amener à dépasser l'autocensure.

## II) Propositions de la CPU

Sur la base de cette étude, la CPU a considéré qu'il ne lui appartenait pas de trancher les orientations publiques. En revanche, elle a diffusé ses résultats en vue d'une identification des leviers d'accès aux études supérieures. Trois points d'intervention ont été identifiés :

- les déterminants socio-économiques antérieurs ;
- les déterminants socio-économiques pendant les études ;
- l'anticipation des bénéfices ultérieurs individuels.

Pour renforcer l'équité, la CPU recommande d'investir massivement sur l'amont de l'enseignement supérieur par des actions d'aide à la réussite et à l'orientation, de sensibilisation aux poursuites d'étude, de dynamisation de l'ambition, de renforcement du lien entre les niveaux pré et post-bac, etc.

Pendant les études, le renforcement de l'équité est lié aux frais d'inscription. Les simulations réalisées par l'INSEE montrent que l'augmentation des droits de scolarité n'a pas d'effet sur l'équité de l'accès à l'enseignement supérieur. En revanche, il serait utile de jouer sur la demi-part fiscale en la transformant en un crédit d'impôt formation supérieure. Toute famille bénéficierait ainsi d'un avantage fiscal pour les études de leurs enfants. Actuellement, la demi-part fiscale est un élément de la politique familiale qui ne bénéficie pas aux familles les moins aisées. Ce serait donc une piste à explorer.

Une autre solution réside dans l'utilisation des prêts à remboursement contingent (PARC). Ce dispositif renforcerait l'équité à condition que le remboursement du prêt soit échelonné dans le temps en fonction du revenu réel. Cette troisième proposition pourrait alors être associée à une augmentation des droits d'inscription à partir de la licence.

En conclusion, les universités ont un pourcentage plus élevé de boursiers que les formations sélectives. Dans ses propositions la CPU propose d'allouer les bourses à 50 % des étudiants contre 25 % actuellement, afin que les classes moyennes puissent en bénéficier. Le renforcement de l'équité d'accès à l'enseignement supérieur implique de préserver les formations de proximité et de qualité, qui favorisent la réussite et l'insertion professionnelle. Toute une palette d'action doit donc être mise en œuvre.

## III) Echanges

**Malgré toutes les analyses, la démocratisation de l'enseignement supérieur reste lente et difficile. Quels sont les leviers d'action les plus efficaces ?**

**Sophie BEJEAN**

Les simulations de l'INSEE ont été réalisées sur différents scénarios en raisonnant à enveloppe constante. Rappelons que les inégalités préexistent à l'enseignement supérieur et que le renforcement de l'équité ne passe pas seulement par l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur, mais aussi par la modification de la répartition des étudiants dans les filières. De ce point de vue, il importe de renforcer les moyens des lycées et des universités, de même que leurs liens, et d'améliorer l'orientation des jeunes pour qu'ils élargissent leur perception des possibilités.

**La hausse générale du niveau de formation ne s'accompagne pas d'une évolution correspondante des emplois et des niveaux de rémunérations dans l'entreprise. Comment cela pourrait-il changer ?**

**Sophie BEJEAN**

L'amélioration du niveau de formation de la population est en réalité un levier de développement économique. C'est vrai pour les pays développés comme pour les pays émergents qui consacrent à l'enseignement supérieur un pourcentage de leur PIB trois fois supérieur à celui des pays développés. L'emploi évolue donc avec le développement économique et social du pays.

La CPU mène des études sur l'insertion professionnelle des étudiants des universités. Les taux d'insertion sont globalement très bons, même s'ils varient selon les filières. Le diplôme reste un passeport pour l'emploi.

**Quelle part l'université accorde-t-elle à la recherche ? Envisage-t-elle de renforcer ses efforts en la matière ?**

**Sophie BEJEAN**

L'université a beaucoup investi dans la recherche. Le système français a pour particularité de partager la recherche entre les organismes de recherche et les universités. Celles-ci sont considérées comme le parent pauvre de la recherche dans les classements internationaux comme celui de Shanghai. Il faut savoir que les critères de ce classement sont discutables et s'appuient exclusivement sur des indicateurs quantitatifs (publication, prix Nobel, etc.). Le CNRS, par exemple, n'apparaît pas dans le classement. L'Europe réfléchit actuellement à la création d'un classement européen de la recherche et des universités, qui prenne en compte des indicateurs qualitatifs, notamment pour aider l'orientation des étudiants. La recherche est également partagée avec les entreprises et les pôles économiques. On peut donc être fier de la recherche universitaire française, même si les évolutions sont encore en cours et que les investissements restent inférieurs à la moyenne de pays de l'OCDE. Ces efforts sont à poursuivre.

**En psychologie sociale, seuls 10 % des étudiants de première année parviennent à la fin de leurs études et peu d'entre eux trouveront un poste sur le marché du travail. Ce problème se rencontre dans d'autres filières. Ne pourrait-on pas améliorer l'orientation des étudiants, en soutenant par exemple des filières porteuses en matière de recherche ?**

**Sophie BEJEAN**

La CPU a étudié le devenir des cohortes d'étudiants à plusieurs niveaux. La question de l'échec en première année et en licence a été posée à plusieurs reprises. Elle n'est pas simple car il faut aussi prendre en compte le parcours des étudiants qui quittent une filière universitaire à la fin de la première année pour en intégrer d'autres. Sur 100 étudiants sortant d'une filière en première année, 10 sont en recherche d'emploi tandis que 90 poursuivent leurs études. La première année joue ainsi un rôle de tremplin ou de réorientation. A 17/18 ans, les jeunes ne savent pas toujours ce qu'ils veulent. L'université leur permet de construire progressivement un parcours de réussite.

Ce n'est certes pas idéal et de nombreuses améliorations peuvent être apportées au système en termes d'encadrement, d'accueil, d'orientation et de passerelles. Pour autant, il n'est pas fondé de considérer que les élèves qui n'achèvent pas leur première année sont en échec. Certains, par exemple, s'inscrivent en première année de psychologie pour passer les concours paramédicaux. Ils acquièrent de l'autonomie, des méthodologies de travail et la capacité d'acquérir des connaissances.

**De nombreux étudiants ont des difficultés à trouver des stages intéressants. Quelles solutions préconisez-vous ?**

Lorsque l'étudiant ne peut bénéficier du réseau de sa famille, il lui est effectivement plus difficile de trouver un stage. Pour l'aider, les universités ont mis en place un suivi des étudiants, des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle et des réseaux d'anciens. Il existe plusieurs exemples de dispositifs favorisant les stages et l'insertion professionnelle des étudiants. Cela fait partie de leurs préoccupations, de même que l'indemnisation des stages par les entreprises. La question souvent posée est celle de l'extension de l'obligation du stage en licence. Pour l'instant, l'entreprise n'y semble pas favorable, peut-être parce qu'elle n'est pas en capacité d'accueillir autant d'étudiants.

**Dans l'orientation, un flou s'instaure dès le collège. Si les cursus se suivaient avec plus de cohérence et de transversalité, les familles, les jeunes et la société perdrait moins de temps et d'argent. Ce problème a-t-il été posé ? De nombreux jeunes se retrouvent avec un Bac+4 dans des métiers qui ne correspondent pas à leur diplôme. Les universités ont-elles réfléchi au coût humain et financier de ce gâchis ?**

**Sophie BEJEAN**

Le système de l'enseignement primaire et secondaire mériterait d'être revu. A titre personnel, je considère que l'apprentissage serait constructif s'il était perçu comme une opportunité plutôt que comme une sanction. Une vraie réflexion sur le système pédagogique et sa fluidité doit être menée puisque le système actuel bénéficie avant tout aux familles les plus aisées culturellement et financièrement.

Le levier d'action le plus important est d'agir en amont, en améliorant l'information et l'aide à l'orientation et en agissant sur le lien entre lycée et université. Des moyens publics doivent être engagés pour améliorer le dispositif. Les universités, avec les moyens qui sont les leurs, ont fait beaucoup, même si ce n'est pas idéal. Je préfère malgré tout ne pas parler de « gâchis » dans le sens où les jeunes réussissent à rebondir.

**A qui profite l'investissement dans les formations supérieures ? Ne faut-il pas revoir l'équilibre du financement entre les différents acteurs de la société (Etat, collectivités territoriales, entreprises, individus, familles, recherche, fondations...) ?**

**Sophie BEJEAN**

La CPU s'est posée cette question en réfléchissant au bénéfice économique et social des formations pour les individus et le pays. Il ne faut effectivement pas oublier les entreprises et les employeurs. La taxe d'apprentissage, par exemple, pourrait être développée et il serait normal que les futurs employeurs contribuent à la formation puisqu'elle forme les professionnels dont elles auront besoin. Les universités forment les étudiants à toutes sortes de professions dont les revenus sont variables (médecins, juristes, avocats, techniciens, ingénieurs, etc.). Une contribution individuelle dans les formations professionnelles est également souhaitable.

Le système de financement devrait donc reposer sur la combinaison de plusieurs sources de financement. A cet égard, l'autonomie de l'université devrait faciliter les expérimentations. Pour autant, il faut veiller à l'absence d'inégalités entre les régions.

**L'université produit beaucoup d'amertume et souffre d'un manque du sens. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait faire comprendre qu'elle est un lieu d'apprentissage de méthodes de travail et d'adaptation plus que de formation à un métier ?**

**Sophie BEJEAN**

C'est vrai pour le niveau licence, moins pour le niveau master. Le master de management et d'évaluation des politiques de santé de l'Université de Bourgogne, par

exemple, a été créé il y a dix ans. Il fonctionne en alternance, à raison de trois semaines en stage et d'une semaine en formation, et mixe les publics en formation initiale et continue. Les étudiants suivent des cours méthodologiques et des interventions de professionnels. Tous trouvent un emploi à la sortie de cette formation pluridisciplinaire. L'intérêt du master réside aussi dans ces parcours croisés.

De manière générale, le taux d'insertion professionnelle après les masters professionnels atteint 93 %. L'Université de Bourgogne propose une centaine de masters dont 3 000 étudiants sortent diplômés chaque année. Dix-huit mois après, 93,5 % des étudiants ont trouvé un emploi.

**Ne serait-il pas souhaitable de solenniser les fins de parcours universitaires et les remises de diplômes pour renforcer la confiance et la fierté des étudiants ?**

**Sophie BEJEAN**

Le symbole est effectivement important pour les jeunes, les familles et l'image des formations universitaires dans la société. Plusieurs universités se sont engagées dans cette voie. L'Université de Bourgogne a créé un réseau d'anciens sur internet qui favorise l'insertion professionnelle et l'appartenance à l'Université. Les anciens étudiants semblent aujourd'hui tirer davantage de fierté d'avoir étudié dans une université. Ces symboles sont révélateurs d'une transformation.

**L'option de l'allocation d'autonomie a-t-elle été envisagée par la CPU ?**

**Sophie BEJEAN**

Oui, mais il apparaît que l'allocation d'autonomie ne favorise pas l'introduction d'une redistribution vers les classes les moins aisées et vers les classes moyennes. Créer une allocation d'autonomie pour tous conduirait à revoir les autres mesures existantes, dont la demi-part fiscale. Elle remplacerait donc d'autres mesures. Il semble plus efficace d'étendre les bourses à 50 % des étudiants et d'en augmenter le montant.

**Certains pays intègrent une année de transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Changer de filière en cours ou en fin de première année n'est pas toujours facile à vivre. Les universités françaises y réfléchissent-elles ?**

**Sophie BEJEAN**

Les universités françaises ont mis en place une spécialisation progressive dans le premier cycle de licence, des doubles diplômes et des passerelles. La responsabilité des universités est de créer des passerelles pour permettre aux étudiants ayant échoué en première année de médecine, par exemple, de poursuivre leurs études dans une autre filière. Sur le terrain, cette démarche requiert un travail minutieux et individualisé. L'université de Bourgogne a quant à elle instauré le semestre de rebond. Avec chacun des 300 étudiants de première année, une réflexion est menée dans ce cadre sur le cursus le plus adapté à la poursuite de leurs études. Pour ce faire, nous avons besoin de moyens renforcés.

**Dans les pays voisins, notamment en Allemagne et en Scandinavie, entrer directement à l'université après le lycée est mal perçu. Les jeunes sont incités à prendre une année de transition pour accumuler de l'expérience et prendre une décision en connaissance de cause. En France, cette possibilité reste marginale. Comment l'université pourrait-elle valoriser ce type de parcours ?**

**Sophie BEJEAN**

L'université n'apporte pas seulement des connaissances mesurables aux étudiants. Ils réalisent souvent plus tard ce qu'ils ont acquis. L'université de Bourgogne vient de

remporter un projet, « Talent Campus », qui sera mis en place en 2012. Les étudiants qui entreront dans ce projet seront suivis tout au long de leur parcours et seront encouragés à développer des compétences davantage liées au savoir-être à travers des projets pluridisciplinaires et des rencontres avec les entreprises. L'année de césure pourrait faire partie des critères d'admission dans le campus des talents. Il est de fait intéressant de développer d'autres modes d'appréciation des compétences.

## IV) Conclusion

### **Rémy GUILLEUX**

L'échange entre la CPU et l'UNAF pourrait être prolongé sur certains points : la demi-part fiscale, par exemple, est un sujet sensible qui mériterait d'être approfondi. Sur le travail en amont, la position de la CPU rejoint celle de l'UNAF. Le lien entre le collège, le lycée et l'enseignement supérieur est tout à fait important. Dans les propos de la CPU, ressort la force des symboles. Il faut croire également à la place qu'on laisse aux jeunes et faire confiance à leurs capacités de création et d'innovation. Il s'agit d'aller vers une société de l'émulation et de voir une force dans la jeunesse.

# UNAF : propositions pour un accès plus équitable aux formations

---

## **Patricia HUMANN**

L'UNAF a initié une réflexion sur la prise en compte des capacités contributives des familles aux formations de l'enseignement supérieur. Il est proposé aux UDAF d'envoyer un questionnaire de sensibilisation aux différents acteurs responsables des formations initiales dans des secteurs repérés, comportant les questions suivantes :

- « Quels sont les frais de scolarité de l'établissement ? » ;
- « Que pensez-vous de la création d'une échelle des frais de scolarité différant selon les revenus des familles et le quotient familial ? »
- « Seriez-vous favorables à cette solution dans votre établissement ? »

Il serait intéressant de communiquer sur les résultats de l'enquête, en sachant que le ministère partage l'intérêt de cette démarche, tout en laissant la responsabilité de sa réalisation à l'UNAF.

## **Rémy GUILLEUX**

Nous souhaitons savoir si les UDAF sont intéressées par l'approfondissement de la réflexion sur le sujet, en vue de propositions simples et pratiques destinées aux familles.

## **De la salle**

Le projet pourrait être itératif en commençant par les présidents de l'UDAF et les membres intéressés, avant d'élargir les destinataires du questionnaire.

## **Rémy GUILLEUX**

L'UNAF pourrait soumettre aux UDAF des propositions sur ce thème à la rentrée de septembre.